



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 14728

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mise en garde adressée par les Nations unies à la Banque mondiale dans un rapport précisant que le risque d'une pandémie de grippe mondiale est aussi grand fin 2007 qu'en 2005 lorsqu'elle a fait l'objet d'une sensibilisation intense. La perspective d'une pandémie à l'échelle mondiale est régulièrement évoquée et des spécialistes éminents considèrent son éventualité comme étant sérieuse, et ce d'autant plus que le virus H5N1 s'est propagé à cinq nouveaux pays en 2007. Compte tenu des conséquences dramatiques qui résulteraient d'une telle pandémie tant sur le plan humain que sur le plan économique, il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette question et de lui préciser les plans d'action qui ont pu être élaborés dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le ministère de la justice, depuis les premières alertes sur le risque pandémique, a accordé la plus grande attention aux mesures nécessaires pour garantir la capacité des services à assurer la continuité des missions essentielles du service public ainsi que la protection des personnes. Dans le prolongement de la rédaction du plan ministériel « pandémie grippale », le ministère a tiré partie des dispositions du décret n° 2006-212 du 23 février 2006 relatif à la sécurité des activités d'importance vitale pour conduire une étude globale des risques portant sur l'ensemble des activités judiciaires ; cette étude a notamment confirmé la grande importance des risques sanitaires, susceptibles d'impacter une part importante des personnels et d'affecter la continuité des services publics. Le ministère de la justice a en conséquence défini un nouveau mode d'organisation des services en temps de crise, prenant pleinement en compte la dimension potentielle d'une crise sanitaire et assurant la meilleure intégration de ses services avec les autres services de l'État. Ce plan de continuité a été agréé par le Premier ministre en date du 4 janvier 2008. Le ministère de la justice s'est par ailleurs porté acquéreur, sur la base des évaluations conduites par le délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire, d'un stock de 5 millions de masques de protection FFP2 destinés à la protection des personnes exposées à un risque de contagion en cas de pandémie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14728

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 295

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6640